

Solvac SA : dividende total 2023 en augmentation de 4,1%

Bruxelles, le 14 décembre 2023 après 17h40

Le Conseil d'Administration de Solvac S.A. a décidé de mettre en paiement un second acompte de dividende. Sous réserve de l'approbation par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de Solvac, cet acompte vaudra solde pour l'exercice 2023.

Ce second acompte sera mis en paiement le 29 décembre 2023 et s'élève à 2,46 € brut par action, soit 1,72 € net par action (après déduction du précompte mobilier de 30%). En bourse, les actions se traiteront "dividende détaché" à partir du 19 décembre 2023.

Compte tenu du premier acompte annoncé en juillet, le dividende total 2023 s'établit à 5,81 € brut par action et est en augmentation de 4,1% par rapport à 2022. Une telle distribution entrainera une sortie de trésorerie en 2023 de 124,2 millions €.

Dividende brut en €/action	2023	2022
1 ^{er} acompte	3,35	3,26
2 ^{ième} acompte	2,46	2,32
TOTAL	5,81	5,58

Calendrier des dividendes 2024

- Le 27 août 2024 : mise en paiement du premier acompte de dividende de l'exercice social 2024
- Le 31 décembre 2024 : mise en paiement du second acompte de dividende de l'exercice social 2024

Solvac est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (**SOLV**). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA et de Syensqo SA Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 1^{er} décembre 2023, sa capitalisation boursière s'élevait à 2,458 milliards €.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

SOLVAC S.A.

Rue des Champs Elysées, 43

B-1050 Bruxelles

Tél. : +32/2/639 66 30

Mail : investor.relations@solvac.be